

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11
Pouvoir (s) : 01
Absent (s) : 04

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze
le 27 juin

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 juin 2011

PRESENTS : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr R. LA TORRE,
Mr C. CAVALLI Adjoints
Mme C. MARTINEZ, Mr A PRUVOST, Mr B. STERN, Mr M. BIESCAS
Mr F. FILIGHEDDU, Conseillers municipaux.

POUVOIR :

Mme C. COLLANGETTES a donné pouvoir à Mme D. CORDOLA

ABSENTS EXCUSES :

Mr A. COZANET, Mme M.R. ORLANDO-LANDRY

ABSENTS :

Mlle E. GIGANT, Mr J.P. RANCHOUX

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme C. MARTINEZ

N° 25/2011

Adoption du Compte de gestion du Receveur – Budget Assainissement – exercice 2010

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles
L 2122 – 2, L 2343 – 1 et 2, et D 2343 – 1 à D 2343 – 10.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes
relative à l'exercice 2010 a été réalisée par le Receveur en poste à St Tropez et que le Compte
de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de l'Assainissement.
Madame le Maire précise que le receveur a transmis son compte de gestion avant le 1^{er} juin
comme la loi lui en fait obligation.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de Madame
le Maire et le compte de gestion du receveur.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le compte de gestion assainissement du Receveur
pour l'exercice 2010 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour
le même exercice.

**Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
A.M. COUMARIANOS**

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11
Pouvoir (s) : 01
Absent (s) : 04

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze
le 27 juin
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 juin 2011

PRESENTS : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr R. LA TORRE,
Mr C. CAVALLI Adjoints
Mme C. MARTINEZ, Mr A PRUVOST, Mr B. STERN, Mr M. BIESCAS
Mr F. FILIGHEDDU, Conseillers municipaux.

POUVOIR :
Mme C. COLLANGETTES a donné pouvoir à Mme D. CORDOLA

ABSENTS EXCUSES :
Mr A. COZANET, Mme M.R. ORLANDO-LANDRY

ABSENTS :
Mlle E. GIGANT, Mr J.P. RANCHOUX

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme C. MARTINEZ

N° 26/2011

Adoption du Compte Administratif Assainissement – exercice 2010

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121 – 31,
L 2122 – 21, L 2343 – 1 et 2 et R 2342 – 1 à D 2342 – 12.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 Mars 2010 approuvant le budget
primitif de l'exercice 2010,

Vu les délibérations modificatives du budget 2010, n° 01 17 mai 2010
n° 02 28 juin 2010
n° 03 18 novembre 2010

Madame le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de
l'exercice 2010, comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	29 192,90	68 071,83
Recettes	107 264,14	87 779,80
Résultat de l'exercice	78 071,24	19 707,97
Résultat de clôture de l'exercice précédent	32 377,12	65 937,79
Part affecté à l'investissement		- 46 005,00

Résultat de clôture de l'exercice	110 448,36	39 640,76
Restes à réaliser dépenses		
Reste à réaliser recettes		
Excédent de clôture	110 448,36	39 640,76

Madame le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siège sous la présidence de Mr P.N.BENVENUTI, conformément à l'article L 2121 – 14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité,

ADOpte le Compte Administratif de l'Assainissement exercice 2010.

**Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
A.M. COUMARIANOS**

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11
Pouvoir (s) : 01
Absent (s) : 04

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze
le 27 juin

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 juin 2011

PRESENTS : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr R. LA TORRE,
Mr C. CAVALLI Adjoints
Mme C. MARTINEZ, Mr A PRUVOST, Mr B. STERN, Mr M. BIESCAS
Mr F. FILIGHEDDU, Conseillers municipaux.

POUVOIR :

Mme C. COLLANGETTES a donné pouvoir à Mme D. CORDOLA

ABSENTS EXCUSES :

Mr A. COZANET, Mme M.R. ORLANDO-LANDRY

ABSENTS :

Mlle E. GIGANT, Mr J.P. RANCHOUX

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme C. MARTINEZ

N° 27/2011

Adoption du compte de gestion du Receveur – Budget Commune – Exercice 2010

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122 – 2,
L 2343 – 1 et 2, et
D 2343 – 1 à D 2343 – 10

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes
relative à l'exercice 2010 a été réalisée par le Receveur en poste à St Tropez et que le compte
de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Madame le Maire précise que le Receveur a transmis son compte de gestion avant le 1^{er} juin
comme la loi lui en fait obligation.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de Madame
le Maire et le compte de gestion du Receveur,

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité,

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion commune du Receveur pour l'exercice
2010 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même
exercice.

**Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
A.M. COUMARIANOS**

DEPARTEMENT DU VAR**EXTRAIT DU REGISTRE****MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11
Pouvoir (s) : 01
Absent (s) : 04

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze
le 27 juin
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 juin 2011

PRESENTS : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr R. LA TORRE,
Mr C. CAVALLI Adjoints
Mme C. MARTINEZ, Mr A PRUVOST, Mr B. STERN, Mr M. BIESCAS
Mr F. FILIGHEDDU, Conseillers municipaux.

POUVOIR :
Mme C. COLLANGETTES a donné pouvoir à Mme D. CORDOLA

ABSENTS EXCUSES :
Mr A. COZANET, Mme M.R. ORLANDO-LANDRY

ABSENTS :
Mlle E. GIGANT, Mr J.P. RANCHOUX

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme C. MARTINEZ

N° 28/2011

Adoption du compte administratif de la commune - exercice 2010

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L- 2121 – 31, L 2122 – 21, L 2343 – 1 et 2 et R 2342 – 1 à D 2342 – 12.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 Mars 2010 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2010.

Vu les délibérations modificatives du budget 2010, n° 01 17 mai 2010
n° 02 19 juillet 2010
n° 03 29 septembre 2010
n° 04 19 octobre 2010
n° 05 18 novembre 2010
n° 06 16 décembre 2010
n° 07 13 janvier 2011

Madame le Maire expose à l'Assemblée Municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2010, comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	584 249,00	2 552 004,67
Recettes	1 145 584,83	2 884 080,99
Résultat de l'exercice	561 335,83	322 076,32

Résultat de clôture de l'exercice précédent	441 926,29	331 389,29
Part affectée à l'investissement		- 321 389,29
Résultat de clôture de l'exercice	1 003 262,12	342 076,32
Restes à réaliser dépenses	1 929 400,41	
Restes à réaliser recettes	733 025,00	
Résultat de clôture	- 193 113,29	342 076,32

Madame le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Mr P.N. BENVENUTI, conformément à l'article L 2121 – 14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité,

ADOPTE le Compte Administratif de la Commune de l'exercice 2010.

**Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
A.M. COUMARIANOS**

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11
Pouvoir (s) : 01
Absent (s) : 04

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze
le 27 juin
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 juin 2011

PRESENTS : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr R. LA TORRE,
Mr C. CAVALLI Adjoints
Mme C. MARTINEZ, Mr A PRUVOST, Mr B. STERN, Mr M. BIESCAS
Mr F. FILIGHEDDU, Conseillers municipaux.

POUVOIR :
Mme C. COLLANGETTES a donné pouvoir à Mme D. CORDOLA

ABSENTS EXCUSES :
Mr A. COZANET, Mme M.R. ORLANDO-LANDRY

ABSENTS :
Mlle E. GIGANT, Mr J.P. RANCHOUX

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme C. MARTINEZ

N° 29/2011

Affectation du résultat de l'exercice 2010 – Budget de l'Assainissement

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le compte administratif a permis de déterminer un résultat excédentaire pour l'exercice 2010 de 39 640,76 €.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, il y a lieu après le vote du compte administratif d'affecter le résultat selon des règles précises.

Compte tenu du solde excédentaire de la section d'investissement, Madame le Maire propose de confirmer l'affectation provisoire inscrite au budget primitif 2011, voté le 19 avril 2011, à savoir :

R 002 Résultat d'exploitation reporté 9 640,76 €
1068 Excédent d'exploitation capitalisé 30 000,00 €

Le solde de la section d'investissement excédentaire de 110 448,36 € fait l'objet d'un simple report en section d'investissement à la ligne

R 001 Solde d'exécution d'investissement reporté 110 448,36 €

CONSIDERANT le vote du budget primitif avec reprise des résultats par anticipation et prévision d'affectation,

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré,
APPROUVE à l'unanimité l'affectation du résultat ci-dessus détaillée.

**Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
A.M. COUMARIANOS**

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11
Pouvoir (s) : 01
Absent (s) : 04

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze
le 27 juin
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 juin 2011

PRESENTS : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr R. LA TORRE,
Mr C. CAVALLI Adjoints
Mme C. MARTINEZ, Mr A. PRUVOST, Mr B. STERN, Mr M. BIESCAS
Mr F. FILIGHEDDU, Conseillers municipaux.

POUVOIR :
Mme C. COLLANGETTES a donné pouvoir à Mme D. CORDOLA

ABSENTS EXCUSES :
Mr A. COZANET, Mme M.R. ORLANDO-LANDRY

ABSENTS :
Mlle E. GIGANT, Mr J.P. RANCHOUX

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme C. MARTINEZ

N° 30/2011

Affectation du résultat de l'exercice 2010 – Budget commune

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le compte administratif a permis de déterminer un résultat excédentaire pour l'exercice 2010 de 342 076,32 €.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14, il y a lieu après le vote du compte administratif d'affecter le résultat selon des règles précises.

Compte tenu du solde excédentaire de la section d'investissement et des restes à réaliser recettes et dépenses 2010, Madame le Maire propose l'affectation du résultat suivante :

R 002 Résultat de fonctionnement reporté : 143 000,00 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé 199 076,32 €

Le solde de la section d'investissement excédentaire de 1 003 262,12 € fait l'objet d'un simple report en section d'investissement à la ligne budgétaire :

R 001 Solde d'exécution d'investissement reporté 1 003 262,12 €

CONSIDERANT le vote du budget primitif avec reprise des résultats par anticipation et prévision d'affectation.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité l'affectation du résultat ci-dessus détaillée.

**Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
A.M. COUMARIANOS**

DEPARTEMENT DU VAR**EXTRAIT DU REGISTRE****MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11
Pouvoir (s) : 01
Absent (s) : 04

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze
le 27 juin
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 juin 2011

PRESENTS : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr R. LA TORRE,
Mr C. CAVALLI Adjoints
Mme C. MARTINEZ, Mr A PRUVOST, Mr B. STERN, Mr M. BIESCAS
Mr F. FILIGHEDDU, Conseillers municipaux.

POUVOIR :
Mme C. COLLANGETTES a donné pouvoir à Mme D. CORDOLA

ABSENTS EXCUSES :
Mr A. COZANET, Mme M.R. ORLANDO-LANDRY

ABSENTS :
Mlle E. GIGANT, Mr J.P. RANCHOUX

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme C. MARTINEZ

N° 31/2011

Décision Modificative n° 01 – Budget Commune 2011

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2311 – 1 à 3,
L 2312 – 1 à 4 et L 2313 – 1 et suivants,
Vu la délibération du 19 avril 2011 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours,
Vu la lettre d'observations de Madame le Trésorier en date du 20 mai 2011,
CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prévoir un ajustement des crédits en section
d'investissement,
Madame le Maire propose de modifier le budget comme suit :

FONCTIONNEMENT		
Articles	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Recettes		34 037,17
1068 Excédent de fonctionnement Capitalisé		
Dépenses		34 037,17
2315 Installations Mat. (traversée du Rayol)		

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,
DONNE son accord, à l'unanimité pour les modifications budgétaires ci-dessus détaillées.

**Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
A.M. COUMARIANOS**

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11
Pouvoir (s) : 01
Absent (s) : 04

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze
le 27 juin

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 juin 2011

PRESENTS : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr R. LA TORRE,
Mr C. CAVALLI Adjoints
Mme C. MARTINEZ, Mr A PRUVOST, Mr B. STERN, Mr M. BIESCAS
Mr F. FILIGHEDDU, Conseillers municipaux.

POUVOIR :

Mme C. COLLANGETTES a donné pouvoir à Mme D. CORDOLA

ABSENTS EXCUSES :

Mr A. COZANET, Mme M.R. ORLANDO-LANDRY

ABSENTS :

Mlle E. GIGANT, Mr J.P. RANCHOUX

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme C. MARTINEZ

N° 32/2011

**Création d'une régie de recettes et désignation de régisseurs - CIMETIERE
COMMUNAL**

Mme le Maire rappelle que la Commune reçoit des chèques et des espèces lors de l'attribution de concessions de terrain et du columbarium dans le cimetière communal.

Mme le Maire indique qu'il convient de procéder à la création d'une Régie de recette pour l'encaissement des redevances des droits sur les concessions de terrain ainsi que du columbarium dans le cimetière communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité,

DECIDE la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des redevances des droits sur les concessions de terrain ainsi que du columbarium dans le cimetière communal.

PROPOSE de nommer Mme VIDAL Véronique, régisseur titulaire, Melle RATTO Elsa régisseur suppléante.

DEMANDE à Mme le Maire de prendre les arrêtés correspondants.

**Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
A.M. COUMARIANOS**

DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11
Pouvoir (s) : 01
Absent (s) : 04

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze
le 27 juin

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 juin 2011

PRESENTS : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr R. LA TORRE,
Mr C. CAVALLI Adjoints
Mme C. MARTINEZ, Mr A PRUVOST, Mr B. STERN, Mr M. BIESCAS
Mr F. FILIGHEDDU, Conseillers municipaux.

POUVOIR :

Mme C. COLLANGETTES a donné pouvoir à Mme D. CORDOLA

ABSENTS EXCUSES :

Mr A. COZANET, Mme M.R. ORLANDO-LANDRY

ABSENTS :

Mlle E. GIGANT, Mr J.P. RANCHOUX

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme C. MARTINEZ

N° 33/2011

**Contrat de transaction : Ordures Ménagères et Recyclables
du 01 Mars 2011 au 30 Avril 2011**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat de transaction signé entre la commune et l'entreprise PIZZORNO décidé par délibération en date du 19 octobre 2010 a été déclaré illégal par les services du contrôle de légalité (cf. lettre du 13 décembre 2010).

Un contrat de transaction doit être établi afin de permettre de payer des prestations effectuées et non des prestations futures.

En conséquence, il y a lieu :

- de résilier le contrat de transaction du 26 octobre 2010 (cf délibération du 19/10/2010)
- de signer avec l'entreprise PIZZORNO un nouveau contrat de transaction
- d'indemniser le co-contractant pour des prestations réalisées du 1^{er} Mars 2011 au 30 avril 2011, à savoir :
22 266, 84 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition faite par Madame le Maire,

DIT qu'un contrat de transaction sera signé avec le groupe PIZZORNO afin de régulariser la période du 1^{er} mars 2011 au 30 avril 2011 : factures d'un montant de 22 266, 84 € TTC, le nouveau marché public étant attribué au 1^{er} mai 2011.

**Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
A.M. COUMARIANOS**

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11
Pouvoir (s) : 01
Absent (s) : 04

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze
le 27 juin

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 juin 2011

PRESENTS : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr R. LA TORRE,
Mr C. CAVALLI Adjoints
Mme C. MARTINEZ, Mr A PRUVOST, Mr B. STERN, Mr M. BIESCAS
Mr F. FILIGHEDDU, Conseillers municipaux.

POUVOIR :
Mme C. COLLANGETTES a donné pouvoir à Mme D. CORDOLA

ABSENTS EXCUSES :
Mr A. COZANET, Mme M.R. ORLANDO-LANDRY

ABSENTS :
Mlle E. GIGANT, Mr J.P. RANCHOUX

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme C. MARTINEZ

N° 34/2011

Acceptation d'une indemnisation d'assurance

La réponse interministérielle intervenue le 27/06/2006 (J.O. de l'Assemblée Nationale) soumet l'acceptation des indemnités versées par les Compagnies d'assurances à une décision du Conseil Municipal, ainsi il est proposé au Conseil Municipal l'indemnisation suivante :

Un recours a été adressé au Tribunal Administratif de Toulon le 04/08/2009 à l'encontre d'un arrêté municipal du 22/06/2009 concernant une déclaration préalable pour la réalisation d'une rampe d'accès pour handicapés.

Cette affaire de contentieux d'urbanisme a fait l'objet d'une déclaration auprès de l'assureur de la Commune, le 10/08/2009.

Le jugement a été rendu le 10/02/2011.

La compagnie d'assurance de la commune propose une indemnisation de 993, 00 € suivant le barème établi par la compagnie d'assurance.

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité,

D'ACCEPTER l'indemnité, telle que proposée, fixée à la somme de 993, 00 € euros montant total de l'indemnisation.

DIT que les recettes en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

**Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
A.M. COUMARIANOS**

DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11
Pouvoir (s) : 01
Absent (s) : 04

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze
le 27 juin

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 juin 2011

PRESENTS : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr R. LA TORRE,
Mr C. CAVALLI Adjoints
Mme C. MARTINEZ, Mr A PRUVOST, Mr B. STERN, Mr M. BIESCAS
Mr F. FILIGHEDDU, Conseillers municipaux.

POUVOIR :

Mme C. COLLANGETTES a donné pouvoir à Mme D. CORDOLA

ABSENTS EXCUSES :

Mr A. COZANET, Mme M.R. ORLANDO-LANDRY

ABSENTS :

Mlle E. GIGANT, Mr J.P. RANCHOUX

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme C. MARTINEZ

N° 35/2011

Cession de terrain à Mr et Mme CUNAT Maurice

Par un courrier du 21 Mai 2011, Monsieur CUNAT demande de racheter 316 m² détachés de la parcelle AL 110 (domaine privé de la commune) afin de pouvoir déposer un permis de construire, une partie de son terrain ayant été précédemment classée N/EBC non constructible.

Le prix proposé est de 250 € le m².

316 m² X 250 € = 79 000 €

Le Conseil Municipal, après en voir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité,

ACCEPTE la cession de 316 m² détachés de la parcelle AL 110, domaine privé de la commune.

FIXE le prix à 250 € le m²,

316 m² X 250 € = 79 000 €

AUTORISE le Maire à signer l'acte à venir,

DIT que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des demandeurs.

**Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
A.M. COUMARIANOS**

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11
Pouvoir (s) : 01
Absent (s) : 04

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze
le 27 juin
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 juin 2011

PRESENTS : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr R. LA TORRE,
Mr C. CAVALLI Adjoints
Mme C. MARTINEZ, Mr A PRUVOST, Mr B. STERN, Mr M. BIESCAS
Mr F. FILIGHEDDU, Conseillers municipaux.

POUVOIR :
Mme C. COLLANGETTES a donné pouvoir à Mme D. CORDOLA

ABSENTS EXCUSES :
Mr A. COZANET, Mme M.R. ORLANDO-LANDRY

ABSENTS :
Mlle E. GIGANT, Mr J.P. RANCHOUX

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme C. MARTINEZ

N° 36/2011

Cession de terrain à la copropriété Villa St Jean

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier qu'elle a reçu le 23 juin 2011 de la société COFIMMOBILIER représentant le syndicat des copropriétaires de la villa St Jean qui souhaite acquérir des parcelles de terrain communal, afin de régulariser une procédure qui date de 2001.

- La parcelle 152 A07 d'une surface de 422 m²
- La parcelle 152 A010 d'une surface de 488 m²
Soit 910 m² au prix de 250 € le m² = 227 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE à l'unanimité le projet de cession de ces deux parcelles à la Société COFIMMOBILIER
représentant le syndicat des copropriétaires de la villa St Jean.

PRECISE qu'une servitude sera maintenue par l'acquéreur de la parcelle 152 A07, servitude reliant
l'avenue Clément Bayard à l'allée du Col,
DIT que cette servitude sera inventoriée dans l'acte de cession,
DIT que l'acquéreur se chargera de la réhabilitation du petit escalier,
FIXE le prix de cession à 250 € le m²,

DIT que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte à intervenir.

**Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
A.M. COUMARIANOS**

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11
Pouvoir (s) : 01
Absent (s) : 04

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze
le 27 juin
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 juin 2011

PRESENTS : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr R. LA TORRE,
Mr C. CAVALLI Adjoints
Mme C. MARTINEZ, Mr A PRUVOST, Mr B. STERN, Mr M. BIESCAS
Mr F. FILIGHEDDU, Conseillers municipaux.

POUVOIR :
Mme C. COLLANGETTES a donné pouvoir à Mme D. CORDOLA

ABSENTS EXCUSES :
Mr A. COZANET, Mme M.R. ORLANDO-LANDRY

ABSENTS :
Mlle E. GIGANT, Mr J.P. RANCHOUX

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme C. MARTINEZ

N° 37/2011

Echange de terrain : Monsieur ANDRE Jean Patrick/Commune

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier qu'elle a reçu le 19 mai 2011 par lequel il souhaite faire un échange de terrain avec la commune.

Monsieur ANDRE souhaite aménager une clôture sur la bordure d'un terrain communal, issue de l'assiette de l'ancienne voie de chemin de fer de Provence, parcelle AK 133, pour 46 m². En échange, il propose la même surface sur la pointe à l'Ouest issue de son terrain (AK 141).

Il est proposé au Conseil Municipal l'échange de terrain.

Ces deux parcelles étant de surfaces identiques ne donneront lieu à aucune soulte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE cet échange à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte à intervenir.

DIT que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de Monsieur ANDRE Jean Patrick.

**Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
A.M. COUMARIANOS**

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11
Pouvoir (s) : 01
Absent (s) : 04

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze
le 27 juin

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 juin 2011

PRESENTS : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr R. LA TORRE,
Mr C. CAVALLI Adjoints
Mme C. MARTINEZ, Mr A PRUVOST, Mr B. STERN, Mr M. BIESCAS
Mr F. FILIGHEDDU, Conseillers municipaux.

POUVOIR :

Mme C. COLLANGETTES a donné pouvoir à Mme D. CORDOLA

ABSENTS EXCUSES :

Mr A. COZANET, Mme M.R. ORLANDO-LANDRY

ABSENTS :

Mlle E. GIGANT, Mr J.P. RANCHOUX

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme C. MARTINEZ

N° 38/2011

PVR – Délibération spécifique pour l'adaptation du réseau d'électricité – Avenue des Suisses

Concernant la Participation pour Voiries et Réseaux, avenue des Suisses,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.332-6-1-2°-d, L.332-11-1 et L.332-11-2 ;

Vu la délibération du 22 février 2010 N° 10/2010 instituant la participation pour voies et réseaux sur le territoire de la Commune du Rayol Canadel Sur Mer,

Considérant que l'implantation d'une future construction dans le secteur de l'avenue des Suisses justifie des travaux d'adaptation du réseau d'électricité, sans nécessiter d'aménagements supplémentaires de la voie à ce jour,

Considérant qu'une demande de permis de construire a été déposée sur la parcelle section n° AM 182 d'une superficie de (2244 m²) pour la création d'une villa, d'une SHON totale de 263,30 m²,

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité,

Article 1er : d'engager la réalisation des travaux d'adaptation du réseau électrique dont le coût total estimé s'élève à 4407, 26 € Hors Taxes, correspondant à une longueur totale du raccordement individuel de 114 mètres.

L'extension du réseau nouvellement créé est de :

- 96 mètres en dehors du terrain d'assiette de l'opération,
- 18 mètres sur le terrain d'assiette de l'opération

soit environ 1,964 € Hors Taxes le m² de terrain à viabiliser mis à la charge du demandeur.

Article 2 : La propriété foncière concernée est : Parcelle cadastrée section n° AM 182.

Article 3 : La commune devra établir une convention avec le pétitionnaire qui devra avancer les sommes nécessaires aux travaux prévus dans l'avis E.R.D.F du 30 Mai 2011.

Article 4 : Les montants des participations dues au m² du terrain seront à actualiser en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction. Cette actualisation s'applique lors de la délivrance de l'autorisation de construire ou lors de la signature de la convention.

**Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
A.M. COUMARIANOS**

DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11
Pouvoir (s) : 01
Absent (s) : 04

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze
le 27 juin

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 juin 2011

PRESENTS : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr R. LA TORRE,
Mr C. CAVALLI Adjoints
Mme C. MARTINEZ, Mr A. PRUVOST, Mr B. STERN, Mr M. BIESCAS
Mr F. FILIGHEDDU, Conseillers municipaux.

POUVOIR :

Mme C. COLLANGETTES a donné pouvoir à Mme D. CORDOLA

ABSENTS EXCUSES :

Mr A. COZANET, Mme M.R. ORLANDO-LANDRY

ABSENTS :

Mlle E. GIGANT, Mr J.P. RANCHOUX

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme C. MARTINEZ

N° 39/2011

Indemnité représentative de logement des enseignants

Les lettres de Monsieur le Préfet du Var en date du 11 Avril 2011 et 1^{er} juin 2011 propose que le Conseil Municipal donne son avis sur le montant de l'indemnité de logement des instituteurs applicable au titre de l'année 2010.

Le montant proposé est de 3 294, 18 Euros pour 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, s'abstient à l'unanimité, ne voyant pas l'intérêt, l'école n'ayant que des professeurs des écoles.

**Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
A.M. COUMARIANOS**

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11
Pouvoir (s) : 01
Absent (s) : 04

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze
le 27 juin

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 juin 2011

PRESENTS : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr R. LA TORRE,
Mr C. CAVALLI Adjoints
Mme C. MARTINEZ, Mr A PRUVOST, Mr B. STERN, Mr M. BIESCAS
Mr F. FILIGHEDDU, Conseillers municipaux.

POUVOIR :

Mme C. COLLANGETTES a donné pouvoir à Mme D. CORDOLA

ABSENTS EXCUSES :

Mr A. COZANET, Mme M.R. ORLANDO-LANDRY

ABSENTS :

Mlle E. GIGANT, Mr J.P. RANCHOUX

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme C. MARTINEZ

N° 40/2011

Demande de subvention exceptionnelle « réserve parlementaire »

Suite au sinistre, des gros travaux de réseaux d'eaux pluviales sur la traversée du village ont été prévus au budget primitif 2011 pour un montant de 229 952, 81 H.T.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que ce projet pourrait être subventionné suite à la proposition de Monsieur COUVE, député de la circonscription.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de réalisation des travaux indiqués ci-dessus,

SOLLICITE l'aide exceptionnelle pour le financement des travaux désignés ci-dessus, au titre de la Réserve Parlementaire.

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toute démarche en ce sens.

**Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
A.M. COUMARIANOS**

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11
Pouvoir (s) : 01
Absent (s) : 04

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze
le 27 juin

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 juin 2011

PRESENTS : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr R. LA TORRE,
Mr C. CAVALLI Adjoints
Mme C. MARTINEZ, Mr A PRUVOST, Mr B. STERN, Mr M. BIESCAS
Mr F. FILIGHEDDU, Conseillers municipaux.

POUVOIR :

Mme C. COLLANGETTES a donné pouvoir à Mme D. CORDOLA

ABSENTS EXCUSES :

Mr A. COZANET, Mme M.R. ORLANDO-LANDRY

ABSENTS :

Mlle E. GIGANT, Mr J.P. RANCHOUX

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme C. MARTINEZ

N° 41/2011

Création de cinq emplois saisonniers d'agents de surveillance des plages non titulaires

Il y a obligation d'assurer la sécurité sur les plages de la commune. La population estivale très importante justifie l'engagement de cinq contractuels non titulaires pour assurer la surveillance des plages du Rayol et du Canadel, soit deux par postes de surveillance, 7j / 7 pour 2 mois (Juillet et Août)

CONSIDERANT l'importance de la fréquentation des plages et la responsabilité incombant à la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, la création de 5 postes d'agents de surveillance non titulaires pour une période de deux mois,

DIT que la dépense est inscrite au budget primitif 2011.

**Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
A.M. COUMARIANOS**

DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11
Pouvoir (s) : 01
Absent (s) : 04

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze
le 27 juin

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 juin 2011

PRESENTS : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr R. LA TORRE,
Mr C. CAVALLI Adjoints
Mme C. MARTINEZ, Mr A PRUVOST, Mr B. STERN, Mr M. BIESCAS
Mr F. FILIGHEDDU, Conseillers municipaux.

POUVOIR :

Mme C. COLLANGETTES a donné pouvoir à Mme D. CORDOLA

ABSENTS EXCUSES :

Mr A. COZANET, Mme M.R. ORLANDO-LANDRY

ABSENTS :

Mlle E. GIGANT, Mr J.P. RANCHOUX

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme C. MARTINEZ

N° 42/2011

Création de postes – C. L. S. H.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que pour les besoins du service et le bon fonctionnement du Centre de loisirs, il y a lieu de créer plusieurs postes ; à savoir :

- 1 directeur ou 1 directrice (titulaire du BAFD)
- 1 animateur ou animatrice titulaire du BAFA et 2 stagiaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité, la proposition de Madame le Maire,

**Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
A.M. COUMARIANOS**

DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11
Pouvoir (s) : 01
Absent (s) : 04

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze
le 27 juin

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 juin 2011

PRESENTS : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr R. LA TORRE,
Mr C. CAVALLI Adjoints
Mme C. MARTINEZ, Mr A PRUVOST, Mr B. STERN, Mr M. BIESCAS
Mr F. FILIGHEDDU, Conseillers municipaux.

POUVOIR :

Mme C. COLLANGETTES a donné pouvoir à Mme D. CORDOLA

ABSENTS EXCUSES :

Mr A. COZANET, Mme M.R. ORLANDO-LANDRY

ABSENTS :

Mlle E. GIGANT, Mr J.P. RANCHOUX

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme C. MARTINEZ

N° 43/2011

Exonération de la Taxe sur la publicité intérieure

Suite au sinistre du centre village qui pénalise les commerçants qui subissent un préjudice commercial du fait des déviations,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'exonérer les commerçants assujettis à la taxe sur la publicité extérieure pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal,

Conscient du préjudice subi par les commerçants suite au sinistre du centre village,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de Madame le Maire,

DECIDE d'exonérer les commerçants assujettis à la taxe sur la publicité extérieure.

**Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
A.M. COUMARIANOS**